

PROCES-VERBAL
DE LA TRENTE-NEUVIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE LE LUNDI 11 MAI 1970 A 13 HEURES 30

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et Président du Comité, le baron Ansiaux, accompagné par M. de Strycker; le Président de la Deutsche Bundesbank, M. Klasen; le Gouverneur de la Banque de France, M. Wormser, accompagné par M. Clappier; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli, accompagné par M. Baffi; le Président de la Nederlandsche Bank, M. Zijlstra, accompagné par le baron Mackay; assistent en outre le Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, M. Barre, accompagné par M. Mosca; le Président du Comité des Suppléants du Groupe des Dix, M. Ossola, ainsi que M. Mertens de Wilmars, Président du groupe d'experts sur le système communautaire de soutien monétaire à court terme. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Aroma, et son adjoint, M. Bascoul, sont aussi présents, ainsi que M. Rainoni.

1. Approbation du procès-verbal de la trente-huitième séance

Le Président rappelle que le texte modifié du procès-verbal, qui tient compte des légers amendements demandés par certains Gouverneurs, a été distribué durant le week-end à Bâle. Il prend note que le Comité approuve à l'unanimité le procès-verbal dans sa nouvelle version.

Le Président signale que M. Ossola a fait remarquer que le débat engagé lors de la trente-huitième séance sur le point III (Unification des législations bancaires et suppression des restrictions à la liberté d'établissement et à la libre

prestation des services en matière bancaire au sein de la Communauté) n'a pas abouti à une conclusion précise, notamment en ce qui concerne les solutions possibles pour résoudre les problèmes que soulève, selon certains Gouverneurs, la libre prestation des services bancaires prévue dans le projet de directive sur les "activités non salariées des banques et autres établissements financiers". M. Ossola se demande, toutefois, s'il n'existe pas, au sein du Comité, un consensus pour accepter une des solutions proposées dans le document de travail de M. Carli, à savoir délimiter le champ d'application de la directive en énumérant de façon détaillée les services bancaires qui bénéficieraient de la liberté de prestation.

Le Président indique que si les Gouverneurs marquent leur accord sur cette idée, mention en sera faite dans le procès-verbal de la présente séance.

M. Wormser déclare qu'il ne peut s'associer à une telle prise de position sur une matière qui relève de la compétence du Ministre de l'Economie et des Finances.

M. Zijlstra indique qu'il n'est pas en mesure, lui aussi, de prendre une position.

En réponse à une question du Président, M. Barre précise que, comme il l'avait annoncé lors de la dernière séance, il a transmis la note de M. Carli à la Commission des Communautés Européennes, et il a rendu compte à celle-ci des débats du Comité. Il ajoute que le projet de directive continue d'être examiné à Bruxelles par la Commission et les représentants permanents des pays membres de la Communauté.

M. Ossola se déclare satisfait par cette procédure qui permet ainsi de poursuivre utilement, dans les organes compétents de la Communauté, le débat sur la libre prestation des services bancaires.

II. Compte rendu sur les travaux du Comité ad hoc institué par le Conseil des Communautés Européennes le 6 mars 1970

Le Président rappelle qu'il a déjà informé les Gouverneurs, en avril, des premiers travaux du "Comité Werner". Ce

dernier s'est réuni à Rome, le 30 avril, et doit tenir, le 14 mai, une réunion au cours de laquelle sera examiné l'avant-projet de rapport qui est actuellement préparé par un groupe d'adjoints. La réunion suivante, normalement la dernière, aura lieu le 20 mai, de sorte que le document définitif devrait être prêt le 23 ou le 24 mai, et pourrait ainsi être examiné par les Ministres des Finances et les Gouverneurs lors de leur réunion trimestrielle à Venise, le 29 mai. Le rapport sera évidemment transmis au Conseil des Communautés Européennes qui devrait s'en saisir au cours de sa prochaine session les 8 et 9 juin.

M. Barre précise que la Commission a demandé que pour cette session les Ministres des Finances accompagnent les Ministres des Affaires étrangères.

Le Président expose l'état actuel des travaux du "Comité Werner" et notamment les grandes lignes de l'avant-projet du rapport.

Celui-ci comportera, dans une première partie, une description générale de la situation actuelle, ou point de départ.

Une deuxième partie décrira le point d'arrivée, c'est-à-dire les conditions minimums qui doivent être remplies pour que la Communauté constitue une union économique et monétaire complète. Il s'agit de préciser les objectifs ou finalités, les politiques pour lesquelles des transferts de responsabilités devront avoir lieu du plan national au plan communautaire, ainsi que les institutions qui seront nécessaires.

Une troisième partie traitera des progrès qui doivent être faits pour atteindre le point d'arrivée mentionné précédemment. Le principe d'une graduation des progrès ou de l'achèvement de l'objectif à travers une série d'étapes a été retenu et s'applique à chacun des domaines suivants:

- politique économique à moyen terme
- politique conjoncturelle
- politique structurelle
- politique budgétaire
- politique des revenus
- politique monétaire.

